

Image not found or type unknown



Urgent svp taxe d'habitation

Par **gspeed007**, le **15/11/2011 à 21:20**

Bonjour,rnrnAlors voila je suis un étudiant étrangers installé depuis septembre 2010 dans un petit studio 25m sans tv jusqu'à la fin du mois de juin.Aujourd'hui je reçois une lettre de taxe d'habitation d'un montant de 400€.J'ai failli mourir.rnLa question est un montant normal de plus que j'ai pas travaillé un jour depuis mon arrivée j'étais tout le temps en train de survivre,je bénéficie d'aucune aide,je suis pas boursier à part les apl durant la période de septembre à juin.Mon avis d'imposition est à 0.rnrnje me demande quelle que je peux faire d'autant il y a 123€ pour l'audio visuel alors que j'avais pas de tv.rnrnJe suis dans l'incapacité de régler ce montant car je ne travaille pas et le dernier délai est le 15 décembre.rnrnJ'aimerais solliciter votre aide pour voir clair car je vois que du flou.rnrnMerci

Par **mimi493**, le **16/11/2011 à 02:54**

Donc vous y étiez le 1er janvier 2011, vous devez la taxe d'habitationrnAvez-vous fait votre déclaration de revenus ?rnrnPour la taxe audiovisuelle, lisez bien, il y a une déclaration à faire comme quoi on n'a aucun poste de télévision.

Par **gspeed007**, le **16/11/2011 à 08:50**

Merci rnrnOui j'ai fait ma déclaration.